

SAS ZSLJM ECOLES DE CONDUITE AMERICO ET MICHELLE

4 route d'Ocquerre
77440 Lizy-sur-Ourcq
Tel : 01 60 41 35 90
Siret : 83753464300070
Agrt : E 21007700070

21 avenue Victor Hugo
77120 Coulommiers
Tel : 01 64 82 09 34
Siret : 83753464300015
Agrt : E 1807700140

6 rue Paul Doumer
51120 Sézanne
Tel : 03 26 80 84 62
Siret : 83753464300049
Agrt : E 1805100080



PRINCIPE ET AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

FORMATIONS



ERMIS MOTO



FORMATIONS



GROUPE LOURD



PRINCIPE :

Dès 18 ans, la conduite supervisée est possible :

- À l'inscription
- En fin de formation initiale
- Après un échec à l'épreuve pratique

Elle comporte 2 phases :

- Une période de formation initiale qui comprend :
 - Une évaluation préalable
 - Une formation théorique qui prépare à l'épreuve du code de la route
 - Une formation pratique de 20 heures minimum

Dès le code obtenu et un niveau de pratique satisfaisant, l'auto-école délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est jointe au livret d'apprentissage et un exemplaire doit être transmis à votre compagnie d'assurance.

- Une période de conduite supervisée qui comprend :
 - Un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur (après un échec à l'épreuve pratique, ce RDV comprend 1h de conduite et un bilan personnalisé).
 - Une phase de conduite avec un accompagnateur, sans durée, ni d'obligation de kilomètres.

L'ACCOMPAGNATEUR :

Pour être accompagnateur, il faut :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Avoir l'accord de l'assureur
- Ne pas avoir eu de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délits de fuites...)
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- Participer au rendez-vous préalable

Plusieurs accompagnateurs sont possibles même hors du cadre familiale.



Formation professionnelle des conducteurs routiers

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale AGPLA

NDA: 11770661177 // TVA FR: 408 375 346 643 // IBAN: FR76 3008 7338 0300 0209 0510 257

SAS ZSLJM ECOLES DE CONDUITE AMERICO ET MICHELLE

4 route d'Ocquerre
77440 Lizy-sur-Ourcq
Tel : 01 60 41 35 90
Siret : 83753464300070
Agrt : E 21007700070

21 avenue Victor Hugo
77120 Coulommiers
Tel : 01 64 82 09 34
Siret : 83753464300015
Agrt : E 1807700140

6 rue Paul Doumer
51120 Sézanne
Tel : 03 26 80 84 62
Siret : 83753464300049
Agrt : E 1805100080



LES AVANTAGES :

FORMATIONS



- Un choix que l'on peut décider à tout moment ;
- Prolonger son entraînement pour acquérir plus d'expérience, dans un délai court ;
- Augmenter sa confiance en soi.

LES OBLIGATIONS durant la conduite supervisée :

ERMIS MOTO



- Ne pas conduire à l'étranger ;
- Posséder un véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Apposer le disque "conduite accompagnée" à l'arrière du véhicule ;
- Respecter les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

- Pouvoir présenter aux forces de l'ordre le formulaire de demande de permis (02) et le livret d'apprentissage

FORMATIONS



GROUPE LOURD



Formation professionnelle des conducteurs routiers

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale AGPLA

NDA: 11770661177 // TVA FR: 408 375 346 643 // IBAN: FR76 3008 7338 0300 0209 0510 257